



PRÉFET DE LA CHARENTE

Direction départementale  
de la Cohésion Sociale et de  
la Protection des Populations

## DECISION CERTIFICAT DE CAPACITE

Le Préfet de la Charente  
Chevalier de la Légion d'Honneur

SAPN1100557

Vu le code rural et notamment les articles R214-25 à R214-33 relatif aux modalités de délivrance du certificat de capacité destiné à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques ;

Vu le décret n°2000-1039 du 23 octobre 2000 relatif aux modalités de délivrance du certificat de capacité destiné à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques ;

Vu l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> février 2001 relatif aux modalités de demande et de délivrance du certificat de capacité destiné à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques ;

Vu l'arrêté préfectoral 2010-40 du 1<sup>er</sup> février 2010 donnant délégation de signature à M. Jacques Parodi, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté préfectoral 2010-45 du 02 février 2010 portant subdélégation de signature à M. Jean-Luc Garreau, inspecteur de la santé publique vétérinaire ;

Considérant l'examen favorable, en date du 20 avril 2011, du dossier du récipiendaire ci-dessous désigné, par le service surveillance animale et prévention des nuisances de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations ;

Sur proposition de Monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations ;

### Décide

**Article 1** : Le certificat de capacité est accordé à **Monsieur Raymond DULAIS**, résidant au 9 rue Des Compagnons d'Emmaüs, sur la commune de LA COURONNE, pour l'activité suivante :

- **Entretien et éducation de carnivores domestiques,**

sous le numéro d'enregistrement **16177**.